

LE GRAND ENTRETIEN M^E VINCENT JEANNERET

Propos recueillis par — M^e Sébastien Desfayes et M^e Olivier Sigg

Vendredi 13. Suivant les croyances, la date porte bonheur ou malheur. Aujourd'hui, malgré le froid et la pluie, ce sera définitivement un jour de chance. Rendez-vous est pris dans l'une des salles de conférence de la rue des Alpes, ou devrait-on dire l'un des salons du nouvel espace de réception de Schellenberg Wittmer, inauguré en grandes pompes en 2018 après son *lifting*. Béton ciré, bois clair, moquette blanche, fauteuils de velours, le *new look* de l'étude n'a rien à envier aux *lobbies* derniers cris des grands cabinets de ce monde qui souhaitent que leurs clients se sentent « comme à la maison ».

Me Vincent Jeanneret nous accueille chaleureusement. Lui, pourtant très *left bank*, se souvient, amusé, des commentaires du barreau genevois de l'époque, mi-outré, mi-grivois, au sujet de cet emménagement aux portes du *red district*, il y a 16 ans déjà. Et de s'empresser d'ajouter que beaucoup de Vaudois ont fait le choix de SW sur l'autre

grande étude de la place du seul fait de son emplacement stratégique... proche de la gare. Très heureux de passer le flambeau à la *next generation*, il nous explique que le nouveau visage de SW est l'œuvre de ses plus jeunes associés.

D'un *lifting*, M^e Jeanneret n'en a pas besoin. Ni lui, ni son charisme légendaire n'ont pris une seule ride. Profondément modeste tout au long son interview, alors qu'il relève lui-même que d'aucuns le perçoivent quelque peu hautin et arrogant, M^e Jeanneret nous confie d'emblée souffrir du syndrome de l'imposteur. Et cela, le rend immédiatement sympathique.

Me Jeanneret prône plus de confraternité et de respect au sein du barreau. Confraternité qu'il s'emploie à mettre en œuvre, notamment auprès de ses jeunes confrères ; nous sommes nombreux à avoir reçu de sa part une lettre manuscrite de félicitations – et non pas un simple email – au moment de devenir associé.



— **Vincent Jeanneret**

- 1982 Licence en droit à l'Université de Genève
- 1985 Licence en science économique de l'Université de Genève
- 1989 Admission au Barreau de Genève
- 1996 Associé de l'Etude Schellenberg Wittmer
- 2009-2014 Managing Partner de l'Etude Schellenberg Wittmer

Si vous pouviez revenir en arrière, feriez-vous un autre choix que l'avocature ?

Je me suis souvent posé la question. Je ne suis pas certain d'avoir choisi la profession qui correspondait le mieux à ma personnalité. Conseiller personnel en développement ou conseiller en entreprise, voire même coach, m'aurait peut-être mieux convenu. Dans l'exercice de ma profession, j'ai très souvent eu un fort sentiment d'imposture.

Vous parlez de spécialisation. Vous passez plutôt pour un généraliste, actif dans le contentieux civil, pénal, bancaire et LP.

Je pense être l'un des derniers généralistes dans les grandes études suisses. Les généralistes vont sans doute progressivement s'effacer. On observe certes une tendance inverse dans les cabinets anglo-saxons et j'aime à penser que les spécialistes et les généralistes devraient cohabiter dans les grandes études, ne serait-ce que pour permettre au client de disposer

« Je pense être l'un des derniers généralistes dans les grandes études suisses. Les généralistes vont sans doute progressivement s'effacer. »

Vous avez néanmoins opté pour le beau métier d'avocat. Avez-vous eu des modèles ?

Oui, deux avocats qui ont été d'une certaine manière des mentors : d'abord, M^e Bruno de Preux, dont j'ai été le stagiaire, le collaborateur puis l'associé, pendant quatre ans. Ensuite, M^e Laurent Lévy qui est à l'origine de ma venue dans l'étude qui est aujourd'hui Schellenberg Wittmer, un avocat d'une intelligence supérieure. Les deux m'ont marqué et inspiré, alors qu'au début de mon stage, je ne pensais pas continuer dans la profession.

Schellenberg Wittmer, dont vous avez été longtemps le *managing partner* et dont vous êtes toujours l'un des associés, symbolise l'émergence de grandes études *via* des fusions et une forte croissance interne. Arrive-t-on à la fin de cette tendance ?

Non, nous ne sommes pas arrivés au terme du processus. Il existe deux tendances lourdes. La première, c'est de parvenir à atteindre une taille suffisante pour acquérir les mandats importants. On peut imaginer en Suisse des études encore plus grandes, comme en Suède, qui a un marché comparable. La seconde, c'est le mouvement inverse : des études petites, souples, orientées en fonction d'une ou deux spécialisations. Les études qui se situent entre-deux devront faire des choix.

d'un conseil reposant sur une vue d'ensemble. Mais certains domaines du droit évoluent si rapidement que sauf à être un spécialiste, il devient dangereux de les aborder occasionnellement. Au regard de la taille du marché suisse cependant, je suis tenté de dire qu'une seule spécialisation n'est pas suffisante. Il faut à mon sens disposer d'une spécialisation dans au moins deux domaines, même totalement distincts.

Quel regard portez-vous sur l'ECAV dont vous avez été un des créateurs ?

Je revendique avec fierté le fait d'avoir été un des pères fondateurs de l'ECAV dont j'ai quitté le Conseil de direction il y a quelques mois. Elle constitue un progrès considérable que beaucoup de cantons nous envient, même s'ils ne l'admettent pas nécessairement. Comme toute institution, l'ECAV doit évoluer et doit se réformer, même si ce n'est pas évident pour de multiples raisons. Au nombre des réformes, je pense à l'accès au marché, à des cours plus pratiques encore ou à une sélection plus juste. Je ne suis en revanche pas favorable à un *numerus clausus* du type de celui des facultés de médecine. Il faut garder une certaine flexibilité, et laisser les lois du marché s'appliquer. Je suis opposé à un système de stages étatique ou dirigiste, comme pour la médecine. Je ne suis donc pas particulièrement choqué que les candidats aux dossiers peu attractifs mettent du temps à trouver une place de stage. C'est la conséquence d'un marché concurrentiel.

« Je suis opposé à un système de stages étatique ou dirigiste, comme pour la médecine. Je ne suis donc pas particulièrement choqué que les candidats aux dossiers peu attractifs mettent du temps à trouver une place de stage. C'est la conséquence d'un marché concurrentiel. »

Le marché genevois, dans le domaine bancaire notamment, a connu une certaine contraction. Quel regard portez-vous sur le marché du droit à Genève ?

Je suis résolument optimiste quant à la faculté de Genève à développer une place attractive pour les avocats. Nous sommes beaucoup mieux armés que les cantons qui nous entourent. Zurich est notre seule vraie rivale en Suisse. Elle peut être aussi une alliée pour ceux qui ont des associés outre Sarine. Mais il faut faire attention, au niveau fédéral, à un glissement des pouvoirs au profit de Zurich. Prenez le cas de la FINMA qui a ouvert une antenne à Zurich, mais pas à Genève...

On voit aussi que Zurich est très active dans la création d'un Tribunal de Commerce International.

Je ne suis pas impliqué dans ce dossier, mais je trouverais très regrettable que les autorités politiques et, même, judiciaires ne comprennent pas l'intérêt d'un tel tribunal à Genève. Dans les années 50, la place arbitrale genevoise s'est développée grâce à l'énergie de quelques personnes intelligentes et visionnaires. Idem avec le TAS à Lausanne. Il faut mettre le même élan, la même vision, en 2020 pour le Tribunal de Commerce International.

Vous avez été un des premiers à vouloir favoriser l'accession par les femmes à l'association dans les études. Quelle a été votre motivation ?

Je précise d'abord que j'ai été un parmi beaucoup d'autres. J'ai d'abord simplement eu une réflexion de marché, en prenant en compte que près de deux tiers des nouveaux diplômés en droit étaient des femmes. S'en priver aurait été une aberration. Le plafond de verre devait exploser. Il fallait seulement à l'époque favoriser quelques-unes d'entre elles. Aujourd'hui, mon Etude est celle qui comporte le plus de femmes associées en Suisse. Une d'elles siège au *management committee*.

Quelles mesures concrètes peuvent être appliquées pour promouvoir les femmes dans les études ?

J'en vois trois. D'abord, sans vouloir tenir un propos sexiste, les femmes ont souvent moins confiance dans leurs capacités que les hommes. Un programme de coaching peut être une réponse à ce constat, chose que nous avons promue chez SW. Ensuite, les études devraient offrir une plus grande flexibilité aux jeunes parents. Enfin, les perceptions doivent changer : une avocate ayant le statut d'associée ne doit plus être considérée comme une exception, mais comme relevant d'une parfaite normalité.

« Mes associés ont compris l'intérêt d'avoir une étude équilibrée entre deux pôles d'égale valeur par opposition à certaines études essentiellement centrées à Zurich avec de simples bureaux de représentation dans d'autres cantons. »

En vous entendant, on se demande si les intérêts de Genève sont bien défendus, notamment à Berne ?

La Genève internationale est respectée à Berne. Le poids économique du pays a été en revanche progressivement transféré à Zurich. Genève doit se défendre et attirer l'attention des autorités fédérales sur le besoin d'un juste équilibre.

Comment Genève est perçue par vos associés zurichois ?

Mes associés ont compris l'intérêt d'avoir une étude équilibrée entre deux pôles d'égale valeur par opposition à certaines études essentiellement centrées à Zurich avec de simples bureaux de représentation dans d'autres cantons. Certaines initiatives genevoises concernant la profession d'avocat ont beaucoup plu outre Sarine, comme l'ECAV, la formation permanente avec les Marathons du droit, le foisonnement de nos publications en Suisse romande etc. Si nous avons été qualifiés par un média alémanique de manière polémique de « Grecs de la Suisse », cela ne concerne en rien les avocats ou les magistrats genevois.

Les grandes études ont des charges fixes importantes, comme le loyer, le personnel, etc. Pensez-vous que ces études sont menacées par les plateformes internet de sorte que l'on assistera finalement à une uberisation de la profession ?

Je ne vois pas beaucoup de jeunes avocats avec la même approche que certains de ma génération qui ont relevé, dans les années 90, le pari de la croissance et du développement de grandes études. La plupart des jeunes avocats qui lancent aujourd'hui leur propre structure semblent se soucier de leur qualité de vie, ce qui est tout à leur honneur, ainsi qu'une certaine flexibilité et maintiennent des frais généraux bas qui, par définition, sont incompatibles avec un développement important. Je ne constate pas l'émergence de nouvelles grandes structures, hors fusion. Quant à celles qui existent aujourd'hui, elles devront en permanence se renouveler ou, comme toute entreprise – quelle que soit sa taille – qui ne se renouvelle pas, disparaître. Cela étant, Le marché dans lequel évoluent les grandes études me

paraît porteur. Seules ces études sont à même d'absorber certains dossiers d'envergure.

Quel sera, selon vous, l'impact de l'intelligence artificielle sur la profession ?

C'est un grand enjeu. Nous ne savons pas si l'intelligence artificielle sera financièrement accessible à toutes les structures. Tant que nous n'avons pas la réponse à cette question, il est difficile de poser un pronostic sur son impact. Mais si le prix est élevé, les grandes structures seront apparemment favorisées. Indépendamment de la question de l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies nous facilitent à tous la tâche, même s'il est vrai qu'avec les smartphones, les avocats se sont rendus disponibles en tous lieux et en toutes heures, y compris les nuits et les weekends.

Pensez-vous qu'au pénal notamment, les rapports entre les magistrats et les avocats se sont dégradés ?

A titre personnel, pas du tout. Mais il existe, de manière générale, un problème de respect mutuel. Certaines règles de courtoisie devraient s'imposer de part et d'autre. Du côté de la magistrature, la parole de l'avocat est parfois mise en doute, probablement, dans quelques cas, parce que certains de nos confrères ont manqué à leurs devoirs.

Si vous en aviez la possibilité, quel grand changement imposeriez-vous dans la profession ?
Je réintroduirais davantage de confraternité et d'empathie. Je crois que c'est un beau combat. ♦

Le petit questionnaire

Votre vertu préférée : la modestie.

La qualité que vous préférerez chez un homme ou une femme : la franchise et la loyauté.

Votre rêve de bonheur : davantage de temps pour voyager, lire et méditer, et je m'y prépare avec mon épouse.

Ce que vous détestez par-dessus tout : l'hypocrisie.

Votre devise favorite : on est riche des biens dont on peut se passer.

Vos auteurs préférés : les biographies consacrées à ceux qui ont contribué au changement, par exemple Nelson Mandela, dont je suis un admirateur éperdu.

Vincent Jeanneret dans 10 ans : vivant, j'espère, et loin du barreau mais avec un beau périple par de-là les océans.

Un message à vos jeunes confrères : on est toujours plus fort collectivement qu'individuellement et il n'y a jamais de problèmes humains que l'on ne peut résoudre. Par ailleurs, il ne faut jamais craindre l'ambition si elle est collective.

« Je ne vois pas beaucoup de jeunes avocats avec la même approche que certains de ma génération qui ont relevé, dans les années 90, le pari de la croissance et du développement de grandes études. La plupart des jeunes avocats qui lancent aujourd'hui leur propre structure semblent se soucier de leur qualité de vie, ce qui est tout à leur honneur [...] »
